

Arrêté portant nomination des membres du jury de LICENCE 1

Mention : Droit

Parcours : Général, Europe, FBI, HA, ENS, Droit-LEA, PA

La Présidente de Nantes Université,

Sur proposition du Doyen de la faculté de Droit et Sciences Politiques

En date du 1^{er} Décembre 2025

Vu le Code de l'Education, notamment les articles L.612-2, L.612-3, L.613-1 et L.613-2 ;
Vu le Décret n° 2021-1290 du 1^{er} octobre 2021 portant création de Nantes Université et approbation de ses statuts, notamment son article 32-13° ;
Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national licence ;
Vu l'arrêté du 12 juillet 2022 accréditant Nantes Université en vue de la délivrance de diplômes nationaux ;

Article 1^{er} : La liste des membres du jury de la formation citée en entête du document au titre de l'année universitaire 2025-2026 est établie comme suit :

- Est nommée **président du jury** :

<u>Nom - Prénom</u>	<u>Grade</u> (<i>enseignants, enseignants-chercheurs, chercheurs</i>)
CHAUSFOIN Antoine	Enseignant chercheur Maître de conférences

- Sont par ailleurs nommés **membres du jury** :
(*enseignants, enseignants-chercheurs, chercheurs, vacataires agréés, personnalité qualifiée*)

<u>Nom Prénom</u>	<u>Grade et établissement de rattachement</u>
DELCHER Emilie	Enseignante chercheur Maître de conférences
HUTEN Nicolas	Enseignant chercheur Maître de conférences
LE MESTRE Renan	Enseignant chercheur Maître de conférences
FAUCONNIER Audrey	Enseignante LRU
MASSONNAT Jean-Marie Michel	Professeur de chaire supérieure à l'ENS de Carcouët
PELLETIER Nicolas	Enseignant chercheur Maître de conférences

Article 2 : La composition du jury fait l'objet d'un affichage dans les lieux d'enseignement.

Article 3 : La directrice générale des services de l'Université, et le directeur de l'UFR, de l'Institut, Ecole ou service commun sont chargés, chacun pour ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le Directeur de l'UFR de Droit et Sciences Politiques
Le 1^{er} Décembre 2025

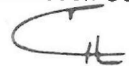
Frédéric ALLAIRE



Fait à Nantes, le **22 DEC. 2025**
La Présidente de Nantes Université

Carine Bernault

Pour la Présidente de Nantes Université
et par délégation
Le Vice-Président Formation
et Education Ouverte



Arnaud GUEVEL

Arrêté portant nomination des membres du jury de LICENCE 2

Mention : Droit

Parcours : Général, Europe, ENS, AUDENCIA, Droit-LEA, HA, FBI

La Présidente de Nantes Université,

Sur proposition du Directeur/Doyen de la Faculté de Droit et Sciences Politiques

En date du 1^{ER} Décembre 2025

Vu le Code de l'Education, notamment les articles L.612-2, L.612-3, L.613-1 et L.613-2 ;

Vu le Décret n° 2021-1290 du 1^{er} octobre 2021 portant création de Nantes Université et approbation de ses statuts, notamment son article 32-13° ;

Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;

Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national licence ;

Vu l'arrêté du 12 juillet 2022 accréditant Nantes Université en vue de la délivrance de diplômes nationaux ;

Article 1^{er} : La liste des membres du jury de la formation citée en entête du document au titre de l'année universitaire 2025-2026 est établie comme suit :

- Est nommé **Président du jury** :

Nom - Prénom

Grade (enseignants, enseignants-chercheurs, chercheurs)

HAMMJE Petra

Enseignante chercheur Professeure des universités

- Sont par ailleurs nommés **Membres du jury** :

(enseignants, enseignants-chercheurs, chercheurs, vacataires agréés, personnalité qualifiée)

Nom Prénom

Grade et établissement de rattachement

FAURE Bertrand

Enseignant chercheur Professeur des universités

DELCHER Emilie

Enseignante chercheur Maître de conférences

Pierre-Jérôme DELAGE

Enseignant chercheur Professeur des Universités

ROUSSEAU François

Enseignant chercheur Professeur des Universités

PATAILLOT Marine Amélie

Professeure chaire supérieure à l'ENS de Carcouët

PELLETIER Nicolas

Enseignant chercheur Maître de conférences

Article 2 : La composition du jury fait l'objet d'un affichage dans les lieux d'enseignement.

Article 3 : La directrice générale des services de Nantes Université, et le directeur de l'UFR, de l'Institut, Ecole ou service commun sont chargés, chacun pour ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nantes, le **2 2 DEC. 2025**

Le directeur/doyen de l'UFR de Droit et Sciences politiques,
Le 1^{er} Décembre 2025

La Présidente de Nantes Université,

Frédéric ALLAIRE



Carine BERNAULT Pour la Présidente de Nantes Université
et par délégation
Le Vice-Président Formation
et Education Ouverte


Arnaud GUEVEL

Arrêté portant nomination des membres du jury de LICENCE 3

Mention : Droit

Parcours : Privé général, Public général, Judiciaire, Sciences politiques, Entreprise, Alternance, Droit Général, Europe, Droit-LEA, HA, FBI Entreprise, FBI Judiciaire, FBI Générale, FBI Public

La Présidente de Nantes Université,

Sur proposition du Doyen de la Faculté de Droit et Sciences Politiques

En date du 9 janvier 2026

Vu le Code de l'Education, notamment les articles L.612-2, L.612-3, L.613-1 et L.613-2 ;

Vu le Décret n° 2021-1290 du 1^{er} octobre 2021 portant création de Nantes Université et approbation de ses statuts, notamment son article 32-13° ;

Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;

Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national licence ;

Vu l'arrêté du 12 juillet 2022 accréditant Nantes Université en vue de la délivrance de diplômes nationaux ;

Article 1^{er} : La liste des membres du jury de la formation citée en entête du document au titre de l'année universitaire 2025-2026 est établie comme suit :

- Est nommé **Président du jury** :

Nom - Prénom

Grade (enseignants, enseignants-chercheurs, chercheurs)

Valentin WEBER

Enseignant Professeur des universités

- Sont par ailleurs nommés **Membres du jury** :

(enseignants, enseignants-chercheurs, chercheurs, vacataires agréés, personnalité qualifiée)

Nom Prénom

Grade et établissement de rattachement

BOUDIC Goulven

Enseignant chercheur Maître de conférences

LE MESTRE Renan

Enseignant chercheur Maître de conférences

LUCAS-SCHLOETTER Agnès

Enseignante chercheur Professeure des universités

BORE-EVENO Valérie

Enseignante chercheur Maître de conférences

BLATIERE Lauren

Enseignante chercheur Maître de conférences

DELCHER Emilie

Enseignante chercheur Maître de conférences

Article 2 : La composition du jury fait l'objet d'un affichage dans les lieux d'enseignement.

Article 3 : La directrice générale des services de Nantes Université, et le directeur de l'UFR, de l'Institut, Ecole ou service commun sont chargés, chacun pour ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nantes, le **16 JAN. 2026**

Le doyen de l'UFR de Droit et Sciences politiques,
Le 05 janvier 2026

Frédéric ALLAIRE



La Présidente de Nantes Université,

Pour la Présidente de Nantes Université
et par délégation
Carine BERNAULT
Le Vice-Président Formation
et Education Ouverte



Arnaud GUEVEL